



Avis de la Municipalité

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 26 mai 2021, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Michel Racine, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°04/21 et d'adopter la partie stratégique du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois.
- d'accepter le préavis municipal n°05/21, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de déplacement du collecteur situé sur le site du parc de la Mèbre à Crissier et d'allouer à la commission une participation de CHF 330.00.
- d'accepter le préavis municipal n°06/21 tel qu'amendé, d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre des travaux de réhabilitation du collecteur Sorge sur le secteur 12 et d'allouer à la commission une participation de CHF 880.00.
- d'accepter le préavis municipal n°07/21 tel qu'amendé et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 186'000.00 pour effectuer des travaux d'urgence sur la station de pompage de la Chamberonne et sur la station de relevage des Pierrettes.

Le Secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'N' followed by a flourish that extends downwards and to the left.

N. Ray

St-Sulpice, le 27 mai 2021